



MINISTÈRES
TERRITOIRES
ÉCOLOGIE
LOGEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

SERVICE DU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL

SOUS-DIRECTION DU RECRUTEMENT ET DE LA MOBILITÉ

BUREAU DES RECRUTEMENTS PAR CONCOURS

RAPPORT DU JURY

Concours professionnel pour l'accès au
grade de technicien supérieur en chef
du développement durable

Rédacteurs

Fabienne CHEVALIER – Présidente du jury

Frédéric Alcouffe – Membre du jury national

Hamed Doghmane – Membre du jury national

Alain Lespine – Membre du jury national

NB : ce document a été ajusté à partir de celui rédigé par Laurent Montel, président de ce jury l'année précédente.

Références intranet et internet

<http://intra.portail.e2.rie.gouv.fr/passer-un-concours-r2367.html>

<https://www.ecologie.gouv.fr/concours-du-ministere>

<https://recrutement.ecologie.gouv.fr/concours/technicienne-superieure-chef-du-developpement-durable-tscdd-concours-professionnel>

SOMMAIRE

Table des matières

I. CONTEXTE GÉNÉRAL.....	4
A. TEXTES REGLEMENTAIRES.....	5
B. CALENDRIER DES EPREUVES	5
C. STATISTIQUES	6
II. L'ÉPREUVE ÉCRITE.....	6
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	6
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	7
III. L'ÉPREUVE ORALE.....	8
A. OBSERVATIONS SUR LES DIFFICULTES RENCONTREES PAR LES CANDIDATS	9
B. CONSEILS AUX CANDIDATS	12

Rapport général du jury

Concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable

I. CONTEXTE GÉNÉRAL

Le concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable comporte deux épreuves. Une épreuve écrite d'admissibilité (Épreuve n° 1) et une épreuve orale d'admission (Épreuve n° 2).

À l'inscription, le choix de la spécialité retenue par le candidat détermine le programme de l'épreuve d'admissibilité. Ce choix est obligatoire et définitif. Les candidats doivent choisir entre une de ces trois spécialités :

- Techniques générales
- Exploitation et entretien des infrastructures
- Navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral

Les épreuves d'admissibilité et d'admission sont notées de 0 à 20.

ATTENTION : Toute note inférieure à 6 sur 20 à une des épreuves est éliminatoire.

Épreuve n° 1 : Épreuve d'admissibilité obligatoire.

Questionnaire - durée : 2 h – coefficient 3

L'épreuve consiste à répondre, par un court développement, à une série de deux à quatre questions à partir d'un dossier comportant des documents relatifs aux politiques portées par les ministères chargés de la transition écologique et de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Ce dossier ne peut excéder 20 pages.

Cette épreuve est destinée à mesurer les connaissances du candidat et à évaluer les compétences suivantes : compréhension, analyse et synthèse.

Épreuve n° 2 : Épreuve d'admission obligatoire.

Entretien avec le jury : (durée : 30 min – coefficient 4)

Entretien avec le jury visant à apprécier la personnalité, les aptitudes du candidat, sa motivation, sa capacité à se situer dans un environnement professionnel et à s'adapter aux fonctions qui peuvent être confiées à un technicien supérieur en chef du développement durable.

Pour conduire cet entretien qui a pour point de départ un exposé du candidat sur son expérience professionnelle, d'une durée de 10 minutes au plus, le jury dispose du dossier constitué par le candidat en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Au cours de cet entretien le jury peut, le cas échéant, demander au candidat son avis sur un cas pratique issu de la vie administrative courante, afin de vérifier son sens de l'organisation et de l'anticipation.

Pour cette épreuve, seul l'entretien avec le jury donne lieu à la notation. Le dossier RAEP n'est pas noté.

Le nombre total de postes offerts en 2024 a été fixé à 81 postes, répartis de la façon suivante :

Spécialité « techniques générales » : 61

Spécialité « exploitation et entretien des infrastructures » : 16

Spécialité « navigation, sécurité maritime et gestion de la ressource halieutique et des espaces marin et littoral » : 4

A. Textes réglementaires

Le Concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable, session 2024, a été organisé conformément :

- au décret n° 2012-1064 du 18 septembre 2012 portant dispositions relatives au statut particulier du corps des techniciens supérieurs du développement durable ;
- à l'arrêté du 27 avril 2016 modifiant l'arrêté du 13 décembre 2012 relatif aux modalités d'organisation, à la nature et au programme des épreuves du concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable ;
- à l'arrêté du **30 avril 2024** autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable ;
- à l'arrêté du **11 septembre 2024** fixant la composition du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable, ouvert au titre de l'année 2024 ;
- à l'arrêté du **31 juillet 2024** fixant au titre de l'année 2024 le nombre de postes offerts au concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable.

B. Calendrier des épreuves

La session 2024 du concours professionnel pour l'accès au grade de techniciens supérieurs en chef du développement durable s'est déroulée le jeudi 19 septembre 2024 pour l'épreuve écrite d'admissibilité. L'épreuve orale d'admission s'est déroulée du lundi 2 au vendredi 6 décembre 2024 à la Maison des Examens, à Arcueil.

C. Statistiques

Spécialités	Sexe	Inscrits	Admissibilité			Admission			
			Présents	Absents	Admissibles	Présents	Absents	Admis LP	Admis LC
TG	H	270	220	50	78	74	4	48	4
	F	140	101	39	38	37	1	18	1
EEI	H	98	75	23	30	29	1	16	0
	F	8	6	2	2	2	0	0	1
NSMG	H	25	18	7	9	9	0	4	1
	F	2	2	0	0	0	0	0	0
TOTAUX		543	422	121	157	151	6	86	7

II. L'ÉPREUVE ÉCRITE

Le jury national était composé de 4 membres (dont la présidente), de corps et grades variés, avec a minima un spécialiste dans chaque spécialité du concours.

Les membres du jury national ont procédé à la conception de sujets conformes au programme : élaboration pour chaque spécialité d'un dossier composé de différents types de documents (supports de presse, documents de communication, notices techniques, textes administratifs et réglementaires, schémas et graphiques). Ces documents étaient tous en lien direct avec le sujet.

L'épreuve écrite, pour chaque spécialité, a été structurée autour de quatre questions progressives de difficulté croissante, avec des réponses attendues de longueur variable, allant de 5 lignes pour la première question jusqu'à 20 lignes pour la dernière. Les informations essentielles pour répondre étaient présentes dans les documents fournis. La dernière question demandait aux candidats de rédiger une note ce qui supposait une approche structurée et synthétique.

Ces questions ont pour objectif de s'assurer des capacités de compréhension, d'analyse et de synthèse du candidat.

Comme les années précédentes, dans ses corrections, le jury a apporté une attention particulière à la forme : respect de la consigne, notamment du nombre de lignes, qualité orthographique et syntaxique, choix d'un vocabulaire adapté, clarté du propos et de l'argumentation.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Ces observations s'adressent aux candidats des 3 spécialités.

Cette année encore, de nombreuses copies manquaient d'effort de synthèse avec, parfois, des phrases inutiles n'apportant pas de plus-value aux réponses attendues. Ainsi, les réponses manquaient souvent de précision avec l'impression que les candidats effectuaient du « remplissage » au lieu de tenter d'apporter les éléments de réponse avec rigueur.

Certains candidats renseignent le maximum d'informations pensant, à tort, que l'exhaustivité leur rapportera le maximum de points. Cela est consommateur de temps et ne traduit pas une capacité de synthèse. Certains candidats ont dépassé le nombre de lignes recommandé pour chaque question.

De nombreux candidats ne prennent pas le temps de lire l'ensemble du sujet et les documents ne sont pas suffisamment exploités (observé notamment dans les réponses aux questions 2 et 3). Les réponses, par défaut d'analyse, manquent de synthèse et sont souvent incomplètes ou imprécises.

Certains candidats ont d'ailleurs recopié leurs réponses à l'identique à partir des informations contenues dans les documents, notamment lorsqu'il s'agissait de donner la définition précise de concepts. D'autres tentaient de s'extraire de la paraphrase des documents, mais malheureusement, en y ajoutant des fautes de grammaire ou d'orthographe.

Certains candidats ne semblent pas avoir rédigé préalablement de brouillon avant la rédaction de leur copie d'où, beaucoup de ratures, de phrases décousues, de fautes d'orthographe et/ou de grammaire, d'absence de plan et de clarté du discours. Il est aussi recommandé d'utiliser du matériel correcteur approprié pour éviter un aspect négligé.

Rappel : une phrase est composée d'un sujet, d'un verbe, d'un ou plusieurs compléments et d'éléments de ponctuation.

Il est attendu d'un TSCDD une qualité rédactionnelle irréprochable. Ses futurs écrits pourront faire l'objet d'une diffusion départementale, régionale ou nationale. La rédaction et la lisibilité de nombreuses copies font encore trop souvent défaut.

Rares sont les réponses ne s'appuyant que sur un seul document. Certains candidats limitent leur recherche à un ou deux documents. L'exhaustivité de la réponse n'étant pas atteinte, seule une partie des points est attribuée.

L'épreuve ne consiste pas à mettre en exergue un niveau de compétence ou d'expertise dans le domaine. Les correcteurs recherchent les qualités d'analyse, de synthèse et de rédaction du candidat. Les éléments de réponse attendus se trouvent dans les documents. Les éléments exogènes ne sont pas notés et peuvent même parfois perturber la synthèse et la clarté du propos. Donc, très souvent, ils entraînent une baisse de la note.

Les candidats doivent respecter la longueur maximale des réponses annoncée. Les candidats qui n'ont pas respecté cette consigne ont été pénalisés, pour garantir l'égalité de traitement avec ceux qui l'ont respecté.

B. Conseils aux candidats

Il est vivement conseillé aux futurs candidats de lire les rapports du jury du concours professionnel pour l'accès au grade de technicien supérieur en chef du développement durable des sessions précédentes. Vous y trouverez de précieux conseils, toujours d'actualité, pour préparer les épreuves d'admissibilité et d'admission.

Lisez bien toutes les questions et tous les documents en lecture rapide, avant de commencer à rédiger, pour éviter les hors-sujets et pour identifier les différents documents qui peuvent contenir des éléments de réponse à une même question. Une formation à la lecture rapide est utile.

Relisez vos copies.

Après avoir lu et compris la question, le candidat doit collecter les informations, situées dans les textes et nécessaires à la réponse, procéder à une analyse méthodique de ces informations, effectuer un tri, malheureusement rarement réalisé, et enfin agencer ces informations pour que la réponse ait du sens.

Les bons candidats ont manié judicieusement le fragile équilibre entre paraphrase et réécriture synthétique en répondant à la question de manière précise et, bien sûr..., sans fautes. Cette méthode permet au correcteur de déceler une bonne compréhension du sujet par le candidat.

Compte tenu de la progressivité des questions et donc du barème, il est recommandé de conserver du temps pour les deux dernières questions, qui nécessitent davantage d'analyse, de synthèse et demandent, pour la dernière, un apport personnel.

Quelques recommandations complémentaires sur la réponse aux questions :

- Étudier attentivement les consignes pour bien cerner le contexte spécifique dans lequel s'inscrit chaque question ;
- Hiérarchiser les informations clés et prioriser la précision pour chaque réponse ;
- Construire les propositions en s'appuyant sur un argumentaire solide, au-delà d'une simple reprise d'éléments présents dans les documents ;
- Identifier clairement les attentes de chaque question, afin de répondre pleinement aux consignes, sans extrapoler inutilement.

Pour avoir une écriture lisible et correcte le jour de l'épreuve, pensez à vous entraîner en amont du concours. Nos écrits actuels sont essentiellement rédigés à l'ordinateur avec correcteurs orthographique et grammatical intégrés. Reprenez l'habitude d'écrire « à la main » en vous relisant. Pensez que les ratures, les fautes d'orthographe et de grammaire, le manque de lisibilité de votre écriture et l'absence de compréhension de votre réponse sont notés défavorablement.

Il est utile de rappeler que des formations-préparations aux épreuves de concours sont organisées par le ministère. En termes de méthodologie, elles apportent généralement une aide précieuse aux candidats.

Pour information, le seuil d'admissibilité a été fixé à :

- **9/20 pour la spécialité Navigation, Sécurité Maritime et Gestion de la ressource halieutique et des espaces marins et littoral (NSMG)**
- **11/20 pour les Techniques Générales (TG)**
- **12,5/20 pour l'Exploitation et l'Entretien des Infrastructures**

III. L'ÉPREUVE ORALE

À l'instar de l'épreuve écrite, les conseils aux candidats distillés dans les rapports de jury TSCDD des sessions des années précédentes sont également à prendre en compte.

Le Dossier RAEP :

Si le dossier RAEP n'est pas noté, il doit toutefois permettre au jury de mieux appréhender le parcours professionnel du candidat.

La partie projection/motivation est trop peu exploitée. La majorité des candidats expriment le souhait de prendre plus de responsabilité. INNOVEZ et DÉMARQUEZ-VOUS ! Pensez à ce que

vous devriez écrire pour que les lecteurs, les membres de jury, se souviennent de vous. Exprimez votre désir profond et si votre désir est « de prendre plus de responsabilités », alors décrivez-les avec des exemples concrets. Il est entendu que vous maîtrisiez ces exemples en vue de l'épreuve orale.

Le souhait de rester sur son poste peut s'entendre, mais il faut le justifier, l'expliquer et décrire les évolutions potentielles du poste pour accueillir un TSCDD. Il en est de même pour le maintien d'un lauréat dans son domaine d'expertise. En revanche, il est maladroit de conclure son exposé en considérant que le concours vient valider l'expérience professionnelle passée. Dans le cadre du concours professionnel de TSCDD, le candidat est évalué sur ses prestations aux épreuves écrite et orale et non sur son parcours professionnel, contrairement à une promotion par le biais d'une inscription au tableau d'avancement.

La deuxième partie du RAEP, intitulée « Les acquis de votre expérience professionnelle au regard du profil recherché » doit être rédigée avec un soin particulier en reflétant la personnalité du candidat et ne doit en aucun cas être une redite de la première partie exposant le tableau des différents postes. Le candidat pourrait exposer, par exemple, les faits marquants de sa carrière où son implication serait en lien avec son aspiration à devenir TSCDD.

De nombreux candidats n'ont pas communiqué d'annexes. C'est pourtant une opportunité de valoriser leurs actions ou leurs réussites dans des projets.

Les bons RAEP sont structurés, synthétiques, aérés, originaux et mettent en perspective les compétences acquises et l'articulation avec le collectif de travail. Le candidat présente une véritable projection dans le grade de TSCDD en lien avec son parcours professionnel. La fiche de présentation de chaque annexe est claire et synthétique. Elle identifie le rôle précis du candidat et non pas celui du groupe de travail auquel a participé le candidat. Les annexes elles-mêmes sont judicieusement choisies (des extraits de documents sont plus pertinents qu'un rapport complet).

Il faut être vigilant à la cohérence entre le RAEP et l'épreuve orale. Pourquoi évoquer dans le RAEP des expériences anecdotiques ou des faits marquants que le candidat n'est pas en mesure d'explicitier à l'oral ? Le RAEP doit aider le candidat.

A. Observations sur les difficultés rencontrées par les candidats

Dans chaque sous-jury, l'accueil a été bienveillant, les règles de l'épreuve ont été rappelées, l'écoute a été attentive, certaines questions étaient préparées à partir du RAEP, d'autres rebondissaient sur les propos du candidat. Tous les candidats ont pu répondre à une mise en situation, ce qui a permis d'enrichir l'entretien sur un aspect concret du rôle d'un technicien supérieur en chef du développement durable.

A noter qu'il est bienvenu de prévenir les organisateurs du concours lorsqu'on ne se présente pas à l'épreuve pour que les membres de jury ne les attendent pas en vain. De même, un léger retard peut être accepté lorsque le candidat a prévenu par téléphone. Si le candidat ne prévient pas, aucun retard n'est accepté et le candidat est éliminé du concours.

La prise en compte du retard des candidats dû aux transports a été intégrée au mieux selon les possibilités des plannings d'audition.

La présentation des candidats

La plupart des candidats ont bien mis en relief les compétences acquises au cours de leur parcours professionnel. Ces candidats se sont projetés dans le rôle de TSCDD et ont réussi à exposer leurs motivations.

Après les deux premières minutes de la présentation, de nombreux candidats ont réussi à gérer leur stress de manière efficace. Globalement, le temps imparti a été correctement utilisé, entre 9 minutes et 10 minutes. Les candidats qui n'ont pas su gérer leur stress, perdent souvent le fil de leur propos en cours de présentation. Lorsque la présentation était suffisamment structurée et compréhensible, les membres de jury ont réussi à remettre les candidats « sur les rails ».

Encore de trop nombreux candidats n'ont pas ou ont mal préparé cette présentation, pourtant très importante pour l'impression initiale du jury. Elle permet de déceler, entre autres, si le futur TSCDD sait s'exprimer à l'oral au cours d'une réunion, s'il saura présenter un exposé devant des tiers, s'il est capable de faire preuve de synthèse et de tenir un propos structuré.

Les candidats, spécialistes ou experts dans leur domaine, utilisent de nombreux acronymes non expliqués, pensant certainement que les membres de jury maîtrisent tous les domaines du ministère.

Une majorité de présentations sont réalisées dans l'ordre chronologique des postes du candidat. Plus simples, elles rassurent le candidat. Les présentations thématiques sont plus dynamiques mais, plus risquées. Toutefois, prenez garde aux présentations chronologiques parfois trop longues qui ne laissent pas assez de temps pour exposer vos motivations.

La présentation de 10 minutes n'a pas pour objectif de comptabiliser le nombre de postes occupés ou l'énumération des tâches. Contrairement à une inscription au tableau d'avancement, le concours professionnel de TSCDD ne vise pas à récompenser un parcours, mais à déceler chez le candidat, à l'aide de deux épreuves, les aptitudes nécessaires pour exercer des postes de TSCDD.

De trop nombreux candidats prévoient de rester sur leur poste actuel, au mieux dans leur service, sans montrer une curiosité pour une thématique nouvelle, une nouvelle structure. Pourtant, notre ministère offre pour les TSCDD, une palette de sujets et de métiers très riche.

Une mise en relief des compétences personnelles, une expérience réussie ou un échec doivent pouvoir permettre de traduire la capacité à devenir TSCDD.

L'entretien

À l'issue de la présentation, les membres du jury démarrent l'entretien de 20 min avec le candidat sur le domaine dans lequel il exerce, l'expérience professionnelle ou les motivations pour devenir technicien supérieur en chef du développement durable. Le parcours et le profil peuvent ainsi être approfondis.

Si la plupart des candidats connaissent leur champ d'activité proche, certains demeurent approximatifs et ne maîtrisent pas correctement les procédures, textes de référence, parties prenantes et enjeux s'y rapportant.

Beaucoup trop de candidats ont une méconnaissance des grands domaines de compétence de la structure à laquelle ils appartiennent, et encore moins des grandes politiques publiques qu'ils contribuent pourtant à mettre en œuvre. Par exemple, peu de candidats sont en mesure de définir le « développement durable », pourtant partie intégrante de l'intitulé du corps sur lequel ils postulent. Le jury ne recherche pas des spécialistes ou des experts sur tous les domaines, mais un minimum de curiosité est attendu sur les principales politiques publiques portées par le ministère. Cependant, lorsque le candidat se présente comme référent, ce n'est pas neutre.

Le jury n'attend pas le même niveau de connaissance pour un référent de domaine ou un formateur que pour un instructeur ou un chargé d'études.

Peu de candidats expriment ou manifestent une connaissance ou même une sensibilité vis-à-vis des enjeux écologiques. C'est assez déroutant compte tenu, de leur appartenance au ministère de la Transition écologique et de l'omniprésence des sujets liés au changement climatique et à la préservation de la biodiversité dans l'actualité.

Beaucoup de candidats hésitent ou ne se positionnent pas quand leur avis est demandé.

La majorité des candidats semblent « découvrir » les thématiques liées aux ressources humaines (télétravail, risques psychosociaux, promotion, comité social d'administration - CSA...).

Les réponses laconiques, mais également les propos trop longs ne répondent que rarement à la question et privilégient une absence ou un étalage de connaissances malvenus.

Beaucoup de candidats expriment le fait d'attendre d'être TSCDD pour acquérir de nouvelles compétences, au lieu de mettre en exergue celles qu'ils possèdent déjà.

Rares sont les candidats capables de donner du sens à leur parcours professionnel.

Beaucoup de candidats abordent les sujets de manière trop superficielle, signe d'un manque de curiosité, d'un manque de préparation et surtout d'un manque de recul. Les bons candidats sont ceux qui analysent les sujets, même sans les connaître en profondeur, et qui en dégagent le contexte, les enjeux et la prise en compte par les politiques publiques, le tout en lien avec leurs propres missions ou celles de leur structure.

Certains candidats ont fait preuve d'une posture désinvolte, d'une attitude inappropriée, ou trop familière avec le jury. Le savoir-être est très important, au même titre que les savoirs et les savoir-faire.

Au cours des échanges, les bons candidats ont su en revanche démontrer une prise de recul, une mise en perspective et une curiosité accrue. Les réponses attendues étaient construites, structurées, et synthétiques.

La mise en situation

Lors des mises en situation, il n'existe pas de réponses préétablies. Le jury évalue la capacité du candidat à résoudre le problème en utilisant des outils, des méthodes, un réseau (liste non exhaustive). Peu de candidats réussissent cet exercice difficile, soit par manque de positionnement, soit par manque de connaissance, par exemple, sur les processus de management, le statut du fonctionnaire, le règlement intérieur, les normes, les structures mises en place comme le CSA... Le jury est souvent obligé de relancer pour obtenir des réponses. Lors de cet exercice, attention aux réponses trop scolaires ou issues de « formules types » dispensées au cours des préparations aux concours et qui, utilisées mal à propos, entraînent des réponses inadaptées. Ces préparations sont indispensables pour la plupart des candidats, mais prenez le recul nécessaire pour les adapter à votre personnalité et votre parcours. Les bons candidats appréhendent globalement le problème, savent rebondir face aux relances, démontrent leur capacité d'analyse et proposent des actions concrètes.

Les candidats ne profitent pas de cette phase de mise en situation pour mettre en valeur leurs capacités d'encadrement. L'analyse multidimensionnelle de la situation n'est abordée que par de rares candidats. Sous couvert de diplomatie, rares sont les candidats à faire preuve d'autorité lorsque cela s'avère nécessaire.

Pour les candidats des spécialités NMSG ou EEI, il est absolument nécessaire d'acquérir un minimum de culture « non technique » (maritime ou routière) s'ils veulent prétendre à être

lauréat de ce concours, en prenant vraiment connaissance des enjeux, de l'organisation (centrale et déconcentrée) et des actualités du ministère.

B. Conseils aux candidats

Le choix des mots dans la présentation ou le dossier RAEP est important. Les mots tels que « experts » ou « spécialistes » doivent être utilisés s'ils reflètent la réalité. Lors des échanges, le jury s'aperçoit vite de ces abus terminologiques utilisés à mauvais escient.

Les présentations ne doivent pas constituer une restitution linéaire du CV, mais bien une phase permettant au jury d'évaluer les compétences du candidat via les projets ou les faits marquants qui ont émaillé son parcours professionnel et extra professionnel.

Si la présentation n'atteint pas les 10 minutes, les membres de jury invitent le candidat à compléter son propos dans le respect des 10 minutes. Au cours de cet exercice de complétude, le candidat doit s'assurer de compléter son propos, plutôt que de reformuler des extraits de sa présentation.

Il serait bénéfique que les candidats se mettent moins de pression, qu'ils évitent d'apprendre un texte par cœur et se concentrent plutôt sur un plan avec un fil conducteur. Comme ils décrivent leur carrière et leur vie, il n'est pas nécessaire d'apprendre leur parcours mot pour mot. Cela éviterait aux candidats très stressés de perdre leurs moyens et de ne plus savoir reprendre le fil de leur discours. Les 10 premières minutes sont déterminantes pour le candidat. Non seulement elles font partie de la note, mais elles conditionnent également le jury pour la suite de l'oral.

Les sites intranet et internet des structures du ministère sont des mines d'informations dont les candidats ne doivent pas se priver. Cependant, les bons candidats ne se contentent pas de réciter par cœur les pages Web lues la veille, ils mettent en perspective les politiques nationales du ministère avec leur déclinaison locale en lien avec leur environnement professionnel. Donnez du sens à vos actions !

Une préparation plus approfondie surtout sur les politiques publiques doit être réalisée. Les questions sur les entités du ministère et les services déconcentrés de l'État sont incontournables lors des entretiens avec le jury. Cependant, de nombreux candidats ont des connaissances approximatives sur ces sujets.

Au cours de l'entretien, quand leur avis est demandé, les candidats ne doivent pas hésiter à aborder les sujets avec un esprit critique. Lorsque le candidat entre dans la salle, il doit être dans la posture de TSCDD, dans son attitude, sa présentation et ses réponses.

Les candidats doivent se préparer aux questions et aux mises en situation sur la thématique de l'encadrement qui sera abordée assurément au cours de l'entretien. Le jury teste l'adaptabilité, et la proposition de solutions du candidat en position de TSCDD. Beaucoup de candidats se contentent trop vite de dire qu'ils vont chercher une solution auprès de leur chef, or le chef dans cet exercice, c'est le candidat. Intégrez cette posture.

De nombreux candidats ne sont pas suffisamment préparés à cet exercice de mise en situation lorsque le jury leur pose des questions. Les réponses sont souvent incomplètes ou manquent de profondeur. Les candidats doivent être conscients que le jury peut pousser la mise en situation à l'extrême pour évaluer leurs réflexes managériaux.

Terminer la présentation en décrivant son projet professionnel après l'obtention du TSCDD est une approche intéressante. Bien que certains candidats n'aient pas l'intention de changer de poste s'ils réussissent le concours, d'autres le souhaitent. Mentionner de nouveaux objectifs de carrière dans sa présentation permet au jury, lors des 20 minutes d'échange, de questionner le candidat sur le poste envisagé, d'évaluer la maturité de son projet et de tester sa capacité à s'extraire de son environnement proche.

Les membres de jury sont bienveillants et formés pour cela. Ils sont là pour déceler des potentiels et comprennent tout à fait le stress généré par cette épreuve. En revanche, il est attendu du candidat un professionnalisme dans sa posture d'agent du service public. Si une pointe d'humour peut être une respiration dans l'entretien, elle ne doit pas émailler toute l'épreuve. De même, une forme de nonchalance, une attitude agressive ou un agacement communicatif ne sont pas professionnels. Il est conseillé aux candidats d'être dans l'ouverture et dans l'écoute attentive et de chercher à construire un véritable échange. Évitez les familiarités ou les maladresses du type : « *c'est une bonne question* », « *ok* », « *ouais* », « *là, je sèche* », « *et pourquoi pas ?* » ou encore « *ça marche !* ». L'épreuve orale demeure un entretien professionnel.

Dans le même esprit, restez concentré jusqu'à la sortie de la salle. Évitez les gestes et postures de soulagement, d'agacement, ou d'épuisement excessifs et démonstratifs.

Exprimez-vous clairement en évitant d'avoir un ton trop monocorde, et en ponctuant votre intervention de remarques, d'anecdotes professionnelles valorisantes ou de faits marquants.

Les membres de jury peuvent avoir des difficultés à appréhender le rôle réel de certains candidats par l'emploi accru du « *On* ». Certains minimisent leur rôle dans une action collective quand d'autres se l'approprient intégralement. Dans les deux cas, ce n'est jamais bénéfique. Employez le « *je* » et le « *on* » à bon escient.

Évitez les refus de question ; par exemple, « *je ne peux pas donner mon avis en tant que fonctionnaire* », « *de par ma situation, je ne répondrai pas à cette question* ».

Les membres du jury adaptent les questions au candidat après avoir lu son RAEP et écouté sa présentation, dans le respect des règles de déontologie. La présidente du jury a veillé au respect de ces règles au cours de l'épreuve. Les questions sont posées dans le seul but d'évaluer les capacités du candidat à exercer les missions de TSCDD. Essayez dans tous les cas de proposer des réponses, en tant que fonctionnaire ou citoyen ou élu ou président d'association... en fonction de votre propre parcours.



**MINISTÈRES
TERRITOIRES
ÉCOLOGIE
LOGEMENT**

*Liberté
Égalité
Fraternité*